

FICHE 4 - ASSURANCES LICENCES 2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (à retourner à GROUPE MDS - 2/4 rue Louis David - 75016 PARIS)

Je soussigné (e) Nom..... Prénom..... Date de naissance [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse.....
 Code postal [] [] [] [] Ville.....

atteste avoir reçu une notice d'information relative aux contrats d'assurance FFV/MAIF/MDS et reconnais avoir été informé(e) des possibilités offertes par les garanties complémentaires et les options « Rachat de franchise » et « Responsabilité Civile hors navigation » ci-dessus énoncées

Je souscris aux **garanties complémentaires MDS n°1** et je joins un chèque de € **à l'ordre de la MDS**
A réception par la MDS, il me sera adressé un certificat d'adhésion accompagné des conditions générales du contrat PREVI VOILE. Je disposerai alors d'un délai de 40 jours pendant lequel je pourrai renoncer à mon adhésion.

Je souscris à la garantie « **Rachat de franchise** » **MAIF n° 2** et je joins un chèque de € **à l'ordre de MDS CONSEIL**

Je souscris à la garantie « **Responsabilité Civile hors navigation** » **MAIF n° 3** et je joins un chèque de 2 € **à l'ordre de MDS CONSEIL**

Je ne souhaite souscrire à aucune garantie complémentaire en cas d'accidents corporels et **remet le présent bulletin réponse à mon club**

Fait à Le [] [] [] [] [] [] [] []

Signature du licencié (des représentants légaux pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURE

Le document, ci-dessus, doit être remis à tout licencié afin de l'informer des garanties liées aux licences fédérales ainsi qu'aux garanties complémentaires qu'il peut souscrire à l'aide du bulletin de souscription ci-dessus. Vous trouverez en annexe 5 du présent dossier, une fiche sur les garanties d'assurances à délivrer aux licenciés.

NOUVEAUTES 2018 :

EXTENSION ACTIVITES « DE PLEINE NATURE »

Si vous êtes titulaire d'une **licence club annuelle** délivrée par la Fédération Française de Voile, **vous avez la possibilité d'étendre les garanties attachées à votre licence à l'ensemble des activités « de pleine nature »** pratiquées à titre de loisir exclusivement (y compris les activités handisports avec matériel adapté), **dont la liste limitative figure ci-après :**

- Landkite, Snowkite,
- Alpinisme, Escalade, Via ferrata, Escalad'arbre, High line avec « assurance », Slackline (marche sur un fil à faible hauteur comme exercice de préparation à l'escalade), Cascade de glace, Dry-tooling,
- Monoski, Ski de fond, Ski de randonnée nordique, Télémark, Ski à roulettes, Ski-joering, Ski nautique,
- Promenade, Randonnée, Marche nordique, Raid, Trail, Ascension et course en montagne (à pied, à raquettes ou en ski), Roller nordique, Raids en chiens de traîneaux,
- Patinage en salle ou en plein air,
- Ski de piste, Ski alpinisme (ski de montagne, ski de randonnée), Surf de montagne (y compris snowboard) ou de randonnée, en et hors domaine skiable (à l'exclusion du ski hors piste),
- Rafting, Canoë-kayak, Spéléologie, Canyonisme, VTT, Yooner ou Paret.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
 17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
 Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Vous bénéficierez lors de la pratique des activités listées ci-dessus, des garanties de base attachées à votre licence :

- Responsabilité Civile (contrat n° 3948740N souscrit auprès de la MAIF via MDS Conseil)
- Individuelle Accident (Accord collectif n° 2119 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs, à l'exclusion toutefois de la garantie « Invalidité Grave » de 1.000.000 € prévue à celui-ci et à son Avenant du 27 juillet 2016)

Vous trouverez ci-après le lien concernant le bulletin à retourner à la M.D.S. accompagné du règlement : [BULLETIN SOUSCRIPTION PLEINE NATURE](#)

Les Assurances

Dans l'Espace Licencié <http://licencie.ffvoile.fr> , retrouvez l'intégralité des garanties d'assurances liées à la Licence. Cet espace privatif permet également aux licenciés de souscrire à des garanties complémentaires en ligne.

La rubrique Assurances de notre site Internet (Espace clubs / Le Club et la FFVoile / Assurances - <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>) met à votre disposition les différents contrats et garanties entre la FFVoile et ses assureurs, ainsi que la Déclaration de Sinistre en ligne.

Que faire en cas d'accident ?



Saisissez votre déclaration de sinistre en ligne

ASTUCE

Les clubs de la FFVoile ont la possibilité de souscrire aux garanties complémentaires en ligne. Connectez-vous à l'Espace de Gestion des clubs, et basculez sur la saisie en ligne sur le portail de service des assurances MADER.

CONTACTS

A QUI S'ADRESSER EN CAS D'ACCIDENT ?

- **MAIF / MDS**
Assurances Mader
Immeuble "le Challenge"
Bd de la République BP 93004
17030 La Rochelle Cedex
Tél : 05 46 41 20 22
Fax : 05 46 41 64 80

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
La déclaration écrite reste néanmoins obligatoire.

- **ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MAIF Assistance)**

Tél : 05 49 34 88 27 (+33 5 49 34 88 27 si vous êtes à l'étranger)

A QUI S'ADRESSER POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONTRATS ?

- **Responsabilité Civile (MAIF)**

Assurances Mader

Immeuble "le Challenge"
Bd de la République BP 93004
17030 La Rochelle Cedex
Tél : 05 46 41 20 22
Fax : 05 46 41 64 80
Site : <http://www.mader.fr>
Mail : ffvoile@mader.fr

- **Individuelle Accident (MDS)
& Assistance Rapatriement (MAIF)**

Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David
75782 Paris cedex 16
Tél : 01 53 04 86 16
Fax : 01 53 04 86 87
Mail : FFV@mdsconseil.fr

Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : licences@ffvoile.fr
